

L'ajournement

Nous savons que ces pensions alimentaires ne correspondent pas aux coûts réels liés aux soins des enfants. Nous savons que les parents qui paient peuvent déduire ces paiements de leur revenu, alors que ceux qui les reçoivent doivent les déclarer comme un revenu et payer de l'impôt sur un montant déjà très minime. Si on examine l'ensemble des pensions alimentaires, elles sont en effet très peu élevées.

Nous savons que les montants accordés par les tribunaux ne correspondent pas aux coûts réels, qu'ils ne sont pas indexés sur le taux d'inflation et que les pauvres mères et les pauvres enfants ne cessent de s'appauvrir davantage.

Les études révèlent que les enfants qui viennent de familles monoparentales ont plus de difficultés à l'école, parfois du point de vue de l'apprentissage et, dans certains cas, du point de vue de la discipline, et il est plus difficile pour eux d'obtenir des prêts pour poursuivre leur études plus tard à cause de la situation délicate dans laquelle ils se trouvent.

La pauvreté chez les enfants est plus fréquente au Canada que dans huit autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis. On m'a dit que, au moment-même où nous parlons, le total des pensions alimentaires qui n'ont pas été payées pourrait atteindre 1 milliard de dollars, pas 1 million mais bien 1 milliard de dollars.

[Français]

Pour l'amour des enfants et de leurs mères, faisons quelque chose. Il faut réagir.

[Traduction]

Je terminerai en disant ceci: pour l'amour des enfants et, le plus souvent, de leurs mères, et je devrais dire de leurs pauvres mères, faisons quelque chose et faisons-le maintenant.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, je voudrais répondre à mon collègue, le député de Saint-Boniface. Je sais qu'il s'intéresse vraiment au bien-être des enfants et à leur droit de vivre décemment au Canada.

Toutefois, je tiens à faire valoir deux ou trois points au sujet de l'interprétation que l'on fait des statistiques dans le rapport auquel il fait allusion. Le Conseil national du Bien-être compare effectivement les prestations provinciales d'aide sociale. Je rappelle d'abord au député que les prestations de l'aide sociale relèvent de la compétence provinciale et non de la compétence fédérale, et que

ce sont donc les gouvernements provinciaux, et non le gouvernement fédéral, qui en fixent le montant. Comme il ne l'ignore sans doute pas, le gouvernement fédéral, bien sûr, aide considérablement les provinces à remplir leurs obligations financières à cet égard.

Le député dit que l'on va citer des chiffres, mais ces chiffres sont plutôt imposants. La contribution fédérale aux provinces a été évaluée à quelque 6,4 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

D'autre part, nous pensons qu'il est un peu trompeur de comparer les prestations d'assurance sociale aux critères relatifs au seuil de faible revenu au Canada, étant donné que Statistique Canada même nie que ce seuil corresponde au seuil de pauvreté. Nous devons par conséquent faire preuve de prudence en ce qui a trait à ces données. On nous dit que ce seuil de faible revenu est surtout utile pour comparer des périodes ou des groupes de la population canadienne, mais non comme mesure de la pauvreté.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre d'initiatives. Le député d'en face mentionnait que nous allions en discuter. Le crédit d'impôt pour enfants maximal est passé de 367 \$ en 1984 à 585 \$. Le député parle d'inflation, mais il s'agit là d'une hausse de 16 p. 100 même en tenant compte de l'inflation.

En outre, un supplément du crédit d'impôt pour enfants s'élevant à 200 \$ par enfant âgé de moins de sept ans a été mis en place par le gouvernement actuel en 1988. Quant aux familles à revenu modique, elles reçoivent maintenant environ 1 000 \$ par enfant à titre de prestations pour enfants.

Un grand nombre de projets, de nouvelles mesures et de programmes à frais partagés ont été instaurés.

Je voudrais réaffirmer l'engagement du gouvernement actuel à l'égard des enfants et des familles ayant des enfants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le discours du Trône mentionnait que le gouvernement était en train de réviser sa politique familiale. Nous ferons sous peu des annonces qui devraient intéresser le député.

[Français]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 36.)